



## REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX U17 MASCULINS

Saison  
2023-2024

### ARTICLES

## U 17 M

#### 1- ORGANISATION

Le Comité de l'Eure de Basket-ball est l'organisateur des championnats départementaux Masculins U17 (2007-2008 et 2009-2010 surclassés)

#### 2 - MIXITE

Les équipes mixtes ne sont pas autorisées dans ces championnats. L'équipe fautive perdra la rencontre par pénalité.

#### 3 - STRUCTURE DES CHAMPIONNATS

Championnat en 2 phases  
Phase 1 : 7 poules de 4 équipes  
Phase 2 : poules de force : 5 poules de 6 équipes

#### 4 - HORAIRES DES EPREUVES

Les rencontres doivent se dérouler le samedi après-midi. En accord entre les clubs, les rencontres peuvent se dérouler le samedi matin ou le dimanche.

KM	Plages horaires
<10	Entre 14h et 18h30
<20	Entre 14h et 18h00
<30	Entre 14h30 et 18h00
<50	Entre 15h et 17h00
>100	Entre 15h30 et 17h00

#### 5 - TAILLE DES BALLONS ET DES PANIERS

L'équipe visitée est chargée de fournir les ballons pour les rencontres et l'échauffement des équipes visiteuses (2 ballons de qualité correcte).

#### Taille 7

Hauteur de paniers : 3.05 m

#### 6 - QUALIFICATION DES LICENCES

Pourront participer :

- Licences C (y compris surclassés) : 10      - Licences C1, C2 ou T : 5 maxi

#### 7 - DUREE DES RENCONTRES

Périodes	Tps de pause entre quart temps	Tps de pause à la mi-temps	Prolongation si égalité après temps régulier		Si égalité après prolongation
			Nombre	Durée	
4 x 9 min	1 min	10 min	1 à n	5 mn	Sans objet

#### 8 - TEMPS MORTS

Règlement fédéral

#### 9 - PARTICIPATION A LA RENCONTRE

Nombre de joueurs	Sur la feuille de match		Sur le terrain	
	Maxi	Mini	Maxi	Mini
	10	5	5	2

#### 10 - REGLES DE JEU

Application du règlement de jeu international, sauf directives techniques

#### 11 - DIRECTIVES TECHNIQUES

Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques :  
Après plusieurs signalements et constatations d'une personne habilitée par le Comité, la commission sportive pourra refuser l'engagement de l'équipe qui enfreint le règlement la saison suivante.

#### 12 - ARBITRAGE

Le club recevant assure l'arbitrage. En cas de désignation d'arbitre officiel, les frais sont partagés par les deux clubs.